



DISPOSITIF DE MISE A DISPOSITION D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE AU DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Saison 2026-2027



@districtfootballeure



INFORMATIONS

Agrément du District
de l'Eure pour 20
services civiques

Renforcer la
collaboration entre les
clubs et le District

Mission de 6 à 8 mois
(Début des contrats le
01/11/2026)

Projet du jeune et
découverte d'un club
et d'une instance

L'ESPRIT DU SERVICE CIVIQUE

Le service civique est une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation.

Le volontaire en service civique du District est détaché dans un club par le biais d'une convention tripartite de mise à disposition.

Les tâches confiées au volontaire ne doivent pas être indispensables au fonctionnement courant de la structure (notion d'accompagnement et non de remplacement).

Il n'est pas un salarié ... Ni un bénévole ou un stagiaire !

Les formations mensuelles obligatoires et quelques actions techniques du District sont prioritaires par rapport aux actions clubs.

A NOTER QUE DES CONTROLES DE L'ETAT PEUVENT AVOIR LIEU



DISPOSITIF DE L'AGREMENT DE SERVICE CIVIQUE

La durée du contrat est de 8 mois (selon les obligations du SDJES)

Le temps de mission est de 24 heures par semaine.

Il s'adresse aux jeunes (garçons et filles) de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus en situation de handicap.

Indemnité mensuelle de **619,83 €** (504,98€ versés par l'Etat + 114,85€ versés par le District le 10 du mois après réception de l'attestation de présence (à transmettre avant le 5)).

L'équipe tutorale est composée : d'un référént administratif et formation (District), d'un tuteur (Club) et d'un élu du District.



LE VOLONTAIRE N'EST NI UN SALARIE NI UN BENEVOLE !

SALARIE

- Travail
- Employé
- Encadrement
- Salaire

SERVICE CIVIQUE

- Mission
- Volontaire
- Accompagnement
- Indemnité

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT



LES MISSIONS AU DISTRICT

Des formations

Décliner les objectifs du District dans le département :

- Développement et promotion des pratiques sur le territoire (futsal, foot loisir, ...)
- Participer à la politique de féminisation des pratiques
- Aide au développement des pratiques accessibles à tous (seniors, personnes en situation de handicap, ...)

Participer à quelques actions techniques et arbitrage, en aidant à l'organisation :

- Finales du Festival Foot U13
- Journées Foot à l'école
- Journée Nationale des Débutants
- Formation Initiale Arbitre

LES FORMATIONS (selon les axes prioritaires du District)

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

PSC
Prévention Secours
civiques

**Formation civique et
citoyenne**

**Sensibilisation à
l'arbitrage**

**Sensibilisation aux
violences sexuelles et
sexistes/violence
numérique/
discriminations**

**Certificat Fédéral
Initiateur de Pratique
(U6/U9, U10/U13,
U14/U19, Seniors)**

LES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES (*inscriptions sur maformation.fff.fr*)

**Sensibilisation
Foot à l'école et Foot
loisir**

**Attestation Fédérale
Futnet**

**Attestation Fédérale
Foot adapté**

**Attestation Fédérale
Pratique féminine**

**Attestation fédérale
Ethique et intégrité**

**Certificat Fédéral
Initiateur de
Pratique
Projet**

**Module Gardien de
but**

**Module Futsal
Initiation**



IDEES DE MISSIONS AU CLUB

Accueil

- Accueillir les familles lors des entraînements et matchs
- Créer du lien entre les éducateurs des différentes catégories

Soutien à l'encadrement

- Accompagner les éducateurs
- Aider à l'organisation des plateaux

Fédéral

- Accompagner la politique de féminisation
- Accompagner le référent éducatif (Programme Educatif Fédéral)

Aider le club à effectuer la demande de l'agrément « Service civique »

Apporter des idées novatrices (stages, tournois, accompagnement scolaire, ...)



LES ATTENTES ET DEVOIRS DU VOLONTAIRE (savoir-être)



En cas d'absence, de non-respect des obligations administratives ou de comportement inadapté, un terme pourra être mis au contrat et à la convention tripartite de mise à disposition.

Représentation du District

Ponctualité

Obligations

Respect

Implication

Respect des valeurs du club

LES ENGAGEMENTS DU CLUB

Gérer le bon déroulement de la mission

Faire un suivi individuel

Participer au bilan de fin de mission

Co construire le projet d'avenir

Accompagner le jeune et lui donner un cadre

Être le lien entre le District et le Club

Définir les missions et assurer un bilan hebdomadaire

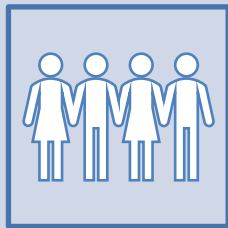
Suivre la formation « Tuteur »

Être le garant du bon fonctionnement administratif tout au long de la mission

→ **Réalisation de la mission sur la période de 6 à 8 mois.**

→ **Accompagnement du volontaire par le club et le tuteur tout au long de la mission.**

LA FORMATION DU TUTEUR



Un tuteur impliqué, c'est la clé de la réussite du service civique pour le club et le District.



Pour les nouveaux tuteurs :

Formation obligatoire d'une journée et demie au tutorat dispensée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Inscription en ligne via ce lien : [Formation Tuteurs Service Civique \(tuteurs-service-civique.fr\)](https://tuteurs-service-civique.fr)



La formation devra être suivie dans les deux mois qui suivent le début de la mission. L'attestation de formation devra être transmise à district@eure.fff.fr

QUELQUES QUESTIONS FREQUENTES

- **Ce volontaire peut-il encadrer des jeunes au niveau des entraînements, avoir un rôle dans certaines tâches de secrétariat ?**

Non, le volontaire n'encadre pas une équipe seul mais peut accompagner les membres du club. Il peut aider le secrétaire sans le remplacer !

- **Pouvons-nous lui confier seul une équipe en autonomie et l'inscrire comme tel dans notre organigramme ?**

Non, il a un statut spécifique, celui de service civique. Il doit être transversal sur toutes les catégories et missionné sur le projet éducatif du club. Il peut donc entraîner sans prendre une place d'encadrant dans l'organigramme (binôme possible).



QUELS AVANTAGES ?

Pour les clubs

- Être dispensé des obligations administratives
- Pas de gestion d'indemnité
- Avoir un tuteur formé présent dans le club
- Identifier des profils pertinents
- Proposer son propre profil au District en vue d'un recrutement

Pour les volontaires

- Avoir une structure d'accueil pour développer son projet
- Être formé tout au long de sa mission
- Disposer d'un accompagnement et d'un encadrement tout au long de sa mission
- Découvrir différentes thématiques (football et autres) grâce aux formations

Pour le District

- Déployer les objectifs du District dans les clubs
- Disposer de volontaires disponibles pour les grands événements du District
- Identifier des profils pertinents pour un éventuel recrutement



LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Club ayant identifié
un profil

Prise de contact
avec le District

Journée de
recrutement

Démarches
administratives

Volontaire souhaitant
effectuer une mission
de service civique mais
n'ayant pas de contact
avec un club

Postuler via
l'annonce sur le
site du Service
Civique

Mise en relation
avec un club par le
District

Journée de
recrutement

Démarches
administratives

Club souhaitant
accueillir un
volontaire mais
n'ayant pas de profil

Prise de contact
avec le District

Mise en ligne d'une
annonce sur le site
du Service Civique
pour appel à
candidature

Identification de
profils

Journée de
recrutement

Démarches
administratives

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION !

Paul MAISON

Conseiller en Développement
Associatif

02.32.23.70.96
district@eure.fff.fr

Frédéric GRESSENT

Président de la Commission
Départementale Service Civique

06.99.28.96.79
fgressent@lfnfoot.com

Morgan DEWILDE

Conseiller Technique
Départemental en
Développement et Animation des
Pratiques

06.95.78.60.30
mdewilde@eure.fff.fr

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

02.32.28.84.63 – district@eure.fff.fr
327 rue du Luxembourg 27000 EVREUX

